

Les CMP et les SESSAD

permettent une prise en charge plurielle, sur un même lieu avec un médecin référent, une assistante sociale et des temps de synthèse avec les familles, et l'école.

La plupart du temps, avant toute prise en charge, et sur ordonnance d'un médecin, le rééducateur effectue un bilan. **Un examen de la vue et de l'audition auront été effectués.** Parfois, il demande également un bilan psychométrique (communément appelé QI). Il pourra ainsi bâtir, s'il y a lieu, un projet thérapeutique.

Si l'enfant relève de **la MDPH**, certaines rééducations peuvent être prises en charge financièrement.

REEDUCATIONS ET BILANS, QUI FAIT QUOI ?

L'ergothérapeute

+ Un bilan d'ergothérapie s'intéressera aux troubles des gestes et des postures et à l'adaptation des outils nécessaires à la vie quotidienne (ordinateurs, tablettes, outils scripteurs, outils de traçage) mais aussi aux gestes de la vie quotidienne (s'habiller, lacer ses chaussures, ranger, classer...)

L'orthophoniste

+ Un bilan orthophonique mettra en évidence les troubles du langage oral et/ou du langage écrit. Il s'intéressera également, le cas échéant aux processus attentionnels, et au raisonnement logico mathématiques.



Le psychomotricien

+ Un bilan psychomoteur sera préconisé si des problèmes de motricité, d'orientations spatio-temporelles apparaissent. Il vérifiera le développement moteur, les praxies, le graphisme, la latéralisation, l'attention et la concentration.

Le psychologue, le neuropsychologue.

+ Un bilan neuropsychologique permettra d'explorer les compétences cognitives et pourra préciser les pistes de rééducation.

L'orthoptiste

+ Un bilan neuro-visuel et orthoptique sera conseillé par l'ophtalmologiste, ou par l'orthophoniste, voire par le psychomotricien si des troubles de perception, de l'exploration ou de la coordination visuo-motrice apparaissent.

